

ACCUEIL des NOUVEAUX membres

Mon association étudiante, sa démocratie et ses services



ageefep 
ageefep.qc.ca

ageefep
Association générale des
étudiantes et des étudiants
de la Faculté de
l'éducation permanente



De nombreuses ressources à votre disposition

Au nom de l'AGEEFEP, votre association étudiante, et en mon nom personnel, bienvenue aux nouveaux étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (FEP).

Le document que vous avez en main a été conçu spécialement à votre intention. Je vous invite à le lire et à le conserver, car il répond à plusieurs questions que vous pourriez être amené à vous poser au cours de vos études.

Quel est le rôle de votre association étudiante ? Que fait-elle concrètement pour vous ? Comment pouvez-vous y participer ? Que devez-vous savoir à propos des plans de cours, du travail en équipe et de la présence aux cours ? Quels services offrent l'AGEEFEP, la Faculté de l'éducation permanente et les Services aux étudiants ? Quels sont les frais non obligatoires sur votre facture de droits de scolarité ? Ce sont là autant de questions auxquelles répond ce document.

Vous requérez de l'information supplémentaire sur ces questions ou pour tout autre motif ? N'hésitez pas à communiquer avec nous, car notre principal objectif est de vous accompagner dans la réussite de vos études à la FEP.

Le président,

Denis Sylvain

NOTRE HISTOIRE: 30 ANS D'EXISTENCE

Un leader dans le monde québécois de l'éducation des adultes.

L'AGEEFEP a fait œuvre de pionnière. Lorsqu'elle a été créée, en 1985, elle constituait la toute première association d'étudiants et d'étudiantes adultes dans le réseau universitaire du Québec.

Quelques années plus tard, à l'initiative de l'AGEEFEP, le gouvernement du Québec a amendé la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants afin de reconnaître spécifiquement la catégorie « **éducation permanente** ». Les deux autres catégories reconnues sont celles du premier cycle régulier et des cycles d'études supérieures.

Mon association étudiante

Pour plus d'information, voir sur notre site web à la section: [INSTANCES](#).

LA MISSION DE L'ASSOCIATION

- ▶ Regrouper les étudiantes et les étudiants de la FEP.
- ▶ Défendre leurs droits collectivement et individuellement.
- ▶ Fournir une information complète sur leur environnement étudiant.
- ▶ Promouvoir l'accessibilité et le développement de l'éducation permanente, de l'éducation des adultes et de la formation continue sur les plans local, régional, national et international.

MES DROITS EN TANT QUE MEMBRE

- ▶ Droit de vote aux élections et aux référendums
- ▶ Droit à la pleine représentation par l'Association dans les litiges avec la Faculté de l'éducation permanente et l'Université de Montréal
- ▶ Droit de poser sa candidature aux postes électifs

MA COTISATION

Le montant de la cotisation est fixé par le congrès biennal et il est inclus dans votre facture des droits de scolarité.

LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

Les années impaires, tous les deux ans donc, l'AGEEFEP tient un congrès biennal, en novembre. Le congrès est de fait une assemblée générale. Il amende les statuts et règlements, reçoit le rapport des vérificateurs comptables, adopte les prévisions budgétaires des deux prochaines années, fixe la cotisation et élit les dirigeants de l'Association, soit les cinq membres du Comité exécutif et les dix directeurs; ces 15 élus composent le Conseil de direction. Pour inviter les membres à participer au congrès, des représentants de l'Association effectuent dans les semaines précédentes une tournée des quelque 300 classes que compte la Faculté de l'éducation permanente.

Une assemblée générale se tient les années où il n'y a pas de congrès. Entre celui-ci et l'assemblée générale, c'est le Conseil de direction qui gouverne l'Association; il veille notamment à l'application et au respect des orientations définies par le congrès.

Mon association me représente à:

L'INTERNE

Afin de défendre le point de vue des étudiants adultes sur tous les aspects de la vie universitaire, l'AGEEFEP siège dans plus de trente (30) instances et comités de l'Université de Montréal (UdeM) et de la Faculté de l'éducation permanente.

LES INSTANCES UNIVERSITAIRES

- ▶ Conseil de l'Université
- ▶ Assemblée universitaire
- ▶ Comité de la politique sur les droits des étudiantes et des étudiants
- ▶ Comité permanent de la politique linguistique
- ▶ Comité consultatif chargé d'assurer le suivi de la politique sur l'adaptation à la diversité culturelle
- ▶ Comité permanent sur le statut de la femme à l'UdeM
- ▶ Comité de prévention en matière de harcèlement
- ▶ Comité consultatif sur les bibliothèques
- ▶ Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables
- ▶ Comité consultatif sur l'environnement

LES INSTANCES FACULTAIRES

- ▶ Comité de la faculté de l'éducation permanente
- ▶ Comité conjoint AGEEFEP-FEP
- ▶ Conseils de programme

LES INSTANCES RELATIVES AUX ÉTUDES

- ▶ Commission des études
- ▶ Sous-commission du premier cycle
- ▶ Conseil des études de premier cycle
- ▶ Comité institutionnel d'évaluation des programmes
- ▶ Comité sur l'intégrité intellectuelle et le plagiat
- ▶ Comité sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants de la FEP
- ▶ Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants de l'UdeM

LES AUTRES COMITÉS

- ▶ Conseil d'administration des services aux étudiants (SAE)
- ▶ Conseil d'administration CEPsum
- ▶ Conseil d'administration CISM
- ▶ Coalition des associations et des syndicats de l'UdeM (CASUM)
- ▶ Comité FAVE - AGEEFEP - FEP - UdeM
- ▶ Comité de la rentrée - UdeM - FEP - AGEEFEP et Faécum

L'EXTERNE



La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP): faeuqep.qc.ca

- ▶ L'Association canadienne de l'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) acdeaulf.ca



- ▶ Le comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études du gouvernement du Québec
- ▶ Le comité de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants
- ▶ La Table des partenaires universitaires

Le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) mqaf.qc.ca



L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA) icea.qc.ca



Le Conseil international de l'éducation des adultes icae.org.uy

L'AGEEFEP vous envoie périodiquement des messages au courant de la saison. **SURVEILLEZ VOTRE BOÎTE À COURRIEL.**

Mes études

Règlement des études de premier cycle:
etudes.umontreal.ca/reglements/reglements.html

MON PLAN DE COURS

Au premier cours de chaque trimestre, seul ou avec d'autres condisciples, vous pouvez proposer des modifications au plan de cours. Soyez particulièrement attentif aux modalités d'évaluation et aux dates de remise des travaux et examens.

Le plan de cours est un contrat entre les étudiants-e-s et le chargé-e de cours. Afin d'éviter les malentendus, négociez le plan de cours au début de chaque trimestre au début des cours.

Un plan de cours adéquat comporte quatre clauses principales :

1. Les objectifs du cours
2. Le contenu
3. L'enseignement et l'apprentissage
4. L'évaluation

Après son adoption, toute modification doit être approuvée par la classe.

MON TRAVAIL EN ÉQUIPE

L'AGEEFEP n'a pas d'objection de principe quant au travail en équipe. Il peut même s'avérer indispensable en raison de la nature particulière de certains cours et utile à l'apprentissage dans bon nombre d'autres cours. Le travail en équipe peut cependant être frustrant lorsque l'un, l'autre ou plusieurs membres de l'équipe se traînent les pieds et laissent l'essentiel du travail aux collègues.

La frustration s'accroît d'autant plus lorsque tous les membres de l'équipe obtiennent la même note sans avoir contribué au travail de façon acceptable. L'évaluation collective ne devrait se faire que de façon exceptionnelle, car le Règlement des études précise que, en règle générale, chaque étudiant doit être évalué individuellement. Soyez attentif à cela, car cette dernière règle n'est pas toujours respectée.

MA PRÉSENCE AU COURS

Le principe général est le suivant : sauf exception requise par la nature du cours, la présence aux cours n'est pas obligatoire et elle ne peut donc pas comporter l'octroi d'une note, serait-elle limitée à 5% ou 10%. Le règlement des études de premier cycle est clair à ce sujet (article 9.2), car il n'y a que trois modes d'évaluation pour accorder une note à des étudiants :

- ▶ par des travaux
- ▶ par des examens
- ▶ par, à la fois, des travaux et des examens

LE PLAGIAT

Le plagiat est l'acte de faire passer pour siens les textes ou les idées d'autrui. La fraude est un acte de tromperie fait pour gagner un avantage personnel, parfois au détriment des autres. La fraude et les tromperies constituent des fautes graves dans la culture universitaire et elles peuvent être lourdement sanctionnées. Il est donc primordial d'être bien informé à ce sujet.

Voir à la page web: integrite.umontreal.ca/prevention.html

Le plagiat le plus souvent utilisé: Citer correctement les sources entre guillemets.

Mes études (suite)

LE CONSEIL DE MON PROGRAMME

Chaque programme de certificat de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) est en principe chapeauté par un Conseil de programme. En participant à ces conseils, les étudiants et les étudiantes jouent un rôle utile tout en vivant une expérience enrichissante.

LE RÔLE DU CONSEIL

Les programmes d'études de la FEP ont une très nette orientation professionnelle. Ils sont d'ailleurs conçus en collaboration avec des partenaires sociaux engagés dans le domaine d'études. Pour s'ajuster aux besoins changeants du marché du travail, ils doivent régulièrement être modifiés. C'est là le rôle du Conseil de programme.

SA COMPOSITION

Le responsable du programme, un membre du vice-décanat aux études de la FEP, des professeurs et des chargés de cours spécialisés dans le champ d'étude, des professionnels du marché du travail et quatre étudiants ou étudiantes.

L'IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS

La participation des étudiants est importante pour une raison évidente : ce sont eux qui sont assis dans la classe, ce sont des adultes qui sont en mesure d'évaluer les forces et les faiblesses des cours et du programme. Leurs points de vue sont irremplaçables.

LA CHARGE DE TRAVAIL

En règle générale, un conseil de programme ne siège pas plus de deux fois par année. Les réunions, qui ont lieu à l'heure du dîner ou en fin d'après-midi selon la disponibilité des participants, durent de deux à trois heures. Au besoin, l'AGEEFEP paie les dépenses relatives à votre participation.

L'AGEEFEP vous envoie périodiquement des messages au courant de la saison.
SURVEILLEZ VOTRE BOÎTE À COURRIEL.

LES CANDIDATURES

C'est l'AGEEFEP qui nomme les quatre représentants étudiants. Lorsqu'un Conseil de programme est constitué, nous en sommes avisés. Nous communiquons alors par courriel avec tous les étudiants inscrits dans le programme pour les inviter à poser leur candidature. Le Comité de nomination de l'Association analyse les candidatures et procède aux nominations. Tous les représentants étudiants sont membres d'office de l'assemblée générale et du congrès.

Mes services

Pour plus d'information,
voir sur notre site web à la section: **SERVICES**
plainteinfos@ageefep.qc.ca
Tél.: 514-343-6111, poste 5127

LES PLAINTES ET L'INFORMATION

Vous éprouvez de l'insatisfaction à l'égard de vos cours? Vous êtes aux prises avec des tracasseries administratives? Vous avez besoin d'information? Communiquez avec le responsable du service des plaintes et de l'information, qui est un professionnel permanent de l'Association. Le service est gratuit et confidentiel.

LES STANDS D'ACCUEIL

Au début de chaque trimestre, l'AGEEFEP tient des stands d'accueil dans les campus périphériques et dans les principaux pavillons du campus principal où sont donnés les cours de la Faculté de l'éducation permanente. Les représentants de l'Association sont là pour vous renseigner sur les services offerts dans le pavillon comme sur ceux que nous sommes en mesure de vous rendre pendant vos études. On peut aussi alors vous aider à trouver votre local de cours si vous le désirez!

LES SÉANCES D'ACCUEIL

Pour chaque programme, la Faculté de l'éducation permanente organise des rencontres d'information pour les nouveaux étudiants. L'AGEEFEP participe à ces rencontres pour vous informer de son existence et des services qu'elle peut vous rendre.

LA COLLATION DES GRADES

Vous avez consacré temps et efforts et consenti bien des sacrifices pour mener à terme votre projet d'études. Venez célébrer votre succès à l'émouvante cérémonie de la Collation des grades, qui se tient en mai et qui est organisée conjointement par la Faculté de l'éducation permanente et l'AGEEFEP.

MON AGENDA L'INDISPENSABLE

Chaque année, à la fin du mois d'août, les membres de l'AGEEFEP reçoivent par la poste l'agenda L'indispensable. Il est aussi disponible dans les stands d'accueil, à la rentrée de septembre et de janvier. L'indispensable fourmille d'informations sur les services de l'Université de Montréal, de la Faculté de l'éducation permanente et de l'AGEEFEP. Il rappelle aussi les dates importantes du calendrier universitaire.

LE CYCLE DE CONFÉRENCE

SURVEILLEZ LES DATES DES ACTIVITÉS ACADÉMIQUES ET CULTURELLES DE L'AGEEFEP.

Automne: Deux conférences en lien avec des programmes de certificat.

Hiver: Une conférence dans le cadre de la semaine inter-culturelle à l'UdeM.

Printemps: Dans le cadre de la semaine du français: une dictée Emile-Ollivier et une table ronde

Mes services (suite)

L'ASSURANCE SANTÉ ET DENTAIRE

Qu'ils soient inscrits à plein temps ou à temps partiel, tous les étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente sont automatiquement inscrits au régime d'assurance santé et dentaire de l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (ASEQ).

La prime peut varier au fil des ans. Il vous est loisible d'opter seulement pour l'assurance santé ou pour l'assurance dentaire. Dans tous les cas, la prime est payée en deux versements, un tiers au trimestre d'automne et deux tiers au trimestre d'hiver.
santeetudiante.com

ASSURANCE AUTO ET HABITATION

En vertu d'une entente avec la compagnie d'assurances La Personnelle, les membres de l'AGEEFEP bénéficient d'un rabais avantageux pour leur assurance auto, habitation et véhicule récréatif.

lapersonnelle.com/ageefep
1 888 476-8737



MON CAFÉ ÉTUDIANT - LA BRUNANTE

La Brunante, d'une capacité de 100 places assises, est situé au 2e étage du Pavillon 3200 Jean-Brillant. Il offre un service de bar et de restauration du lundi au vendredi, à compter de 11 h. La Brunante est disponible gratuitement pour les membres qui souhaitent y tenir des activités parascolaires, sociales et culturelles ou organiser un party de fin de session. Service de traiteur, système de son, microphones, écrans géants et projecteurs.

labrunante.com

8

Services à la (FEP)

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXPÉRIENTIELS

La Faculté de l'éducation permanente (FEP) offre un service de reconnaissance des acquis expérimentiels. Le principe est le suivant : une personne n'a pas à réapprendre ce qu'elle connaît déjà.

Les étudiantes et les étudiants adultes peuvent ainsi faire reconnaître un ou plusieurs cours de leur programme en fonction des apprentissages qu'il ont réalisés au fil de leurs expériences de vie et de travail.

Pour en savoir davantage, voir le site Internet de la FEP :
fep.umontreal.ca/reconnaissance-des-acquis.html

Pour communiquer avec le service de reconnaissance des acquis :
Courriel: reconnaissance@fep.umontreal.ca

PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES

Vous éprouvez des difficultés à poursuivre vos études ou vous vivez une situation qui vous pousse à interrompre votre cheminement académique ? Vous n'êtes pas seul, sachez que le Service de soutien à la persévérance peut vous aider à trouver une solution.

- ▶ M. Pierre Cantin au 514-343-7443
- ▶ Courriel : perseverance@fep.umontreal.ca

L'AGEEFEP vous envoie périodiquement des messages au courant de la saison.
SURVEILLEZ VOTRE BOÎTE À COURRIEL.

Mes services aux étudiants - UdeM

L'Université de Montréal met à votre disposition plusieurs services par secteur selon vos besoins que nous vous invitons à explorer et à utiliser. Ces services vous seront d'une grande utilité pour votre développement et votre épanouissement personnel et académique.

Pour plus d'informations à propos des services, veuillez consulter le site internet : sae.umontreal.ca

ACCUEIL ET INTÉGRATION

- Carrefour SAÉ
- Logement hors campus
- Bureau des étudiants internationaux
- Maison internationale
- Action humanitaire et communautaire
- Activités culturelles
- Centre d'exposition de l'UdeM

RESSOURCES SOCIO-ÉCONOMIQUES

- Bureau de l'aide financière
- Bourses d'études
- Programme études-travail

CENTRE ÉTUDIANT AU SOUTIEN À LA RÉUSSITE

- Centre de communication écrite
- Conseils carrière
- Information scolaire et professionnelle
- Soutien à l'apprentissage
- Soutien aux étudiants en situation d'handicap
- Soutien aux facultés

CENTRE DE SANTÉ ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE

- Consultation médicale
- Soins infirmiers - Vaccination
- Consultation psychologique
- Nutrition
- Physiothérapie
- Services de laboratoire

DES LIENS COMPLÉMENTAIRES À CONSULTER :

Programme études-famille :
ahc.umontreal.ca/etudesfamille.

Les paniers de Noël

Les paniers de Noël : ahc.umontreal.ca/paniers_noel

Aide financière - Bourse

FONDS D'AMÉLIORATION DE LA VIE ÉTUDIANTE (FAVE)

1. 40 BOURSES D'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES

Chaque automne, 40 bourses d'accessibilité aux études, variant de 1 000 \$ à 2 500 \$ et totalisant 75 000 \$, sont versés à des étudiants et étudiantes de la FEP. Pour y avoir droit, il faut être inscrit à un minimum de six crédits. C'est le Service de l'aide financière aux études des Services aux étudiants qui procède à l'analyse des dossiers et à la sélection des récipiendaires.

bourses.umontreal.ca/formulaire

2. AIDE FINANCIÈRE AUX STAGES, COLLOQUES ET CONGRÈS

Dans le programme FAVE, une enveloppe annuelle de 15 000 \$ est prévue pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques en lien avec le programme d'études. Un coup de pouce pour payer les frais d'inscription, de transport et d'hébergement.

UN RÉPERTOIRE DE 5 000 BOURSES

Que ce soit au 1er, au 2e ou au 3e cycle, l'Université de Montréal offre annuellement quelque 5 000 bourses. Les étudiants à temps partiel sont admissibles à plusieurs de ces bourses.

bourses.umontreal.ca

DES PRÊTS POUR LES ÉTUDES À TEMPS PARTIEL

Le programme d'accessibilité financière aux études du ministère de l'Éducation comporte un volet d'aide financière pour les étudiants à temps partiel inscrits à un minimum de six crédits. Il s'agit cependant de prêts, non de bourses. Les prêts couvrent les droits de scolarité, le coût des livres et les frais de garde d'enfants. À noter que les monoparentaux inscrits à un minimum de six crédits peuvent être considérés comme étudiants à plein temps et donc bénéficier de bourses.

Information :

Pavillon J.-A.-DeSève
2332, boul. Édouard Montpetit
4^e étage, local B-4439
514-343-6145

Courriel :
boursesUdeM@sae.umontreal.ca

J'ai un projet parascolaire

BOURSES DE L'ASEQ POUR PROJET

Vous avez un projet qui vous tient à cœur, mais vous ne disposez pas de la Fondation de l'Alliance pour la santé étudiante du Québec offre des bourses pouvant atteindre 5 000 \$ pour la réalisation de projets étudiants qui favorisent l'engagement académique, parascolaire et social. Les projets doivent cependant être parrainés par une association étudiante membre de l'ASEQ, ce qui est le cas de l'AGEEFEP.

fondationaseq.com

INITIATIVES ÉTUDIANTES

Vous avez un projet qui vous tient à cœur, mais vous ne disposez pas des ressources financières pour le réaliser? Votre association étudiante peut vous procurer du financement dans le cadre du Programme des initiatives étudiantes.

Pour plus d'information, voir sur notre site web - ageefep.qc.ca à la section: INITIATIVES ÉTUDIANTES.

Modalité de retrait

FRAIS NON OBLIGATOIRES

Pour plus d'information, voir sur notre site web (ageefep.qc.ca) à la section: **AIDE FINANCIERE.**

Votre facture de droits de scolarité contient des frais non obligatoires dont vous pouvez être exempté.

L'ASSURANCE SANTÉ ET DENTAIRE

Qu'ils soient inscrits à plein temps ou à temps partiel, tous les étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente sont automatiquement inscrits au régime d'assurance santé et dentaire de l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (ASEQ).

La prime peut varier au fil des ans. Il vous est loisible d'opter seulement pour l'assurance santé ou pour l'assurance dentaire. Dans tous les cas, la prime est payée en deux versements, un tiers au trimestre d'automne et deux tiers au trimestre d'hiver.

santeetudiante.com



Modalité de retrait

Après l'émission de la facture des droits de scolarité

Voir les détails dans la section:

Frais non obligatoires de notre site web: ageefep.qc.ca

LE FONDS D'AMÉLIORATION DE LA VIE ÉTUDIANTE

En ce qui concerne le Fonds d'amélioration de la vie étudiante, qui comporte une cotisation de 35 \$ par trimestre, l'AGEEFEP, votre association étudiante, vous encourage fortement à verser cette contribution si vous en avez les moyens. Pourquoi? Parce que l'argent recueilli sert exclusivement à des étudiants de la FEP, soit des bourses d'accessibilité aux études et de l'aide financière, également sous forme de bourses, pour participer à des stages, des congrès et des colloques en lien avec les études.

LES FRAIS TECHNOLOGIQUES ET DE SOUTIEN

Il est bien connu que l'Université de Montréal fait face à un sous-financement chronique et que son infrastructure technologique est devenue désuète, ce dont souffrent la communauté universitaire en général et les étudiants en particulier. Vos contributions servent évidemment à solutionner ce problème.

Insatisfait ?

Vous avez le droit de vous exprimer, de porter plainte, de simplement connaître vos droits et de les faire respecter.

Le service est gratuit et confidentiel.

ageefep

T. 514.343.6111 poste 5127
1.800.563.3678
courriel : plainteinfos@ageefep.qc.ca
site web : ageefep.qc.ca

Mon café étudiant

Resto-Pub

BIÈRE PRESSION | REPAS | CAFÉS SAVOUREUX
LUNDI AU VENDREDI DÈS 11 H

Pour vos activités
Réservez La Brunante
reservation@labrunante.com

Pavillon Jean-Brillant au 2e étage
Local B-2326
labrunante.com
514-343-6111 poste 1232

La seule façon de vous joindre, c'est votre COURRIEL UNIVERSITAIRE - umontreal.ca

L'université de Montréal attribue à chaque étudiant une adresse de courriel institutionnelle sous la forme suivante : prenom.nom@umontreal.ca. Cette adresse est indispensable pour toute information qu'auront à vous transmettre vos enseignants, les employés de l'Université et votre association étudiante. Toutefois, vous avez la possibilité de rediriger votre courriel institutionnel vers l'adresse électronique que vous utilisez habituellement.

Si vous n'avez pas fourni d'adresse de courriel personnelle lors de votre demande d'admission, nous vous conseillons fortement de rediriger votre courriel institutionnel vers votre adresse de courriel personnelle. Cela vous évitera de devoir consulter plusieurs adresses chaque jour. N'oubliez pas, si vous modifiez votre adresse de courriel personnelle, il est aussi nécessaire d'en faire la modification dans votre profil DGTIC (www.dgtic.umontreal.ca).

Service aux usagers : 514-343-7288

AGEEFEP

Pavillon J.-A.-DeSève,
2332, boulevard Édouard-Montpetit
Local B-2419
Montréal (Québec) H3T 1J4
Tél. 514.343.7733
Télé. 514.343.7724
Courriel: secretariat@ageefep.qc.ca
Site web: ageefep.qc.ca



Adresse postale
Université de Montréal
Pavillon J.-A.-DeSève, Local B-2419
C.P. 6128, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

